

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°49 du 25 novembre 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°16

DÉCISION N° 0-26592-2011/DEF/EMM/ROJ
portant création de la flottille « 33F ».

Du 16 novembre 2011

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».

DÉCISION N° 0-26592-2011/DEF/EMM/ROJ portant création de la flottille « 33F ».

Du 16 novembre 2011

NOR D E F B 1 1 5 2 0 6 8 S

Références :

Instruction n° 20/DEF/EMM/AERO/AG du 26 janvier 1993 (BOC, p. 1316 ; BOEM 590.1.1.2).

Instruction n° 24/DEF/EMM/ROJ du 3 novembre 2011 (BOC N° 47 du 10 novembre 2011, texte 6 ; BOEM 113.5, 590.1.1).

Texte abrogé :

Décision n° 0-11005-2011/DEF/EMM/ROJ du 28 avril 2011 (BOC N° 22 du 1er juin 2011, texte 10 ; BOEM 113.5, 590.1.3).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.5, 590.1.3

Référence de publication : BOC N°49 du 25 novembre 2011, texte 16.

La flottille 33F (code unité 74626) est créée à compter du 8 décembre 2011.

Affectée sur la base aéronautique navale de Lanvéoc, elle est placée sous le commandement organique de l'amiral commandant la force de l'aéronautique navale (ALAVIA).

La décision n° 0-11005-2011/DEF/EMM/ROJ du 28 avril 2011 portant création du détachement « NH 90 - Lanvéoc » du centre d'expérimentation pratique et de réception de l'aéronautique navale 10S, est abrogée.

Le détachement concerné sera dissous à la date de création de la flottille 33F.

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Stéphane VERWAERDE.